Registre des intérêts – Déclaration

Noms : SIMON **Prénoms** : Stéphane

Groupe/parti : Les Indépendants du Mont

a) Activités professionnelles *(fonction et entreprise) :
Maître d'enseignement post-obligatoire (Gymnase de Renens)

b) Fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil de personnes morales de droit privé ou de droit public sises ou actives sur le territoire communal et/ou subventionnées par la commune *(conseil d'administration, fondation) :
Néant

c) Fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale :
Néant

d) Appartenances et fonctions exercées dans des groupes politiques actifs au niveau communal, cantonal et/ou fédéral :
Association Les Indépendants du Mont - agir ensemble (comité)
Membre du comité d'initiative « des arbres pour la commune ! » et « sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! »

e) Appartenances et fonctions exercées pour le compte de groupes d'intérêts actifs sur le territoire suisse *(Greenpeace, Avenir Suisse, ASLOCA, CVI Chambre vaudoise immobilière) :
Association suisse pour le climat, acti-trafiC, Médecins sans frontières, Réseau arbres vivants (membre)

f) Appartenances et fonctions exercées au sein d'associations de quartier, de sociétés locales ou d'autres associations actives sur la commune :
Association MontAvenir (coprésident)

g) Terrains et autres propriétés foncières sur le territoire de la commune – n° de parcelle(s):
Copropriétaire de la parcelle 902 (1/2) – habitat propre

h) Détention d'actions et/ou d'autres participations dans des personnes morales de droit privé ou de droit public sises ou actives sur le territoire communal et/ou subventionnées par la commune :
Néant

Par sa signature, le/la Conseiller·ère communal·e reconnaît que toutes ses affirmations sont exactes.

Le Mont-sur-Lausanne, le 1er juillet 2026 Signature :

*Des exemples ont été ajoutés aux points a), b) et e) afin de faciliter la compréhension des renseignements demandés.

Source : Art. 56 (RCC), Règlement ad hoc – Registre des intérêts
Contrôle : Tous les élu·e·s sont contrôlé·e·s durant la législature. Utilisation d'outils en libre accès : registre du commerce, registre foncier, moteurs de recherche, bases de données, etc…